



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 16
Nombre de présents : 14
Nombre de présents ou représentés : 16
Voix favorables : 16
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0
Refus de prendre part au vote : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 19/12/2023

DELIBERATION
n°2023-92

relative au plafond d'emplois de l'exercice 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175 et suivants ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu la lettre du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 10 novembre 2023 portant pré-notification de la subvention pour charges de service public pour 2024 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, vote dans le cadre du budget initial de l'exercice 2024 :

Article 1^{er} – Plafond d'emplois

Plafond emplois Etat notifié par la DGESIP (pour information) : 113 ETPT

Plafond emplois Etat inscrit au budget initial.....124,75 ETPT

Plafond emplois sur ressources propres31,5 ETPT

Plafond global156,25 ETPT

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

La Présidente du conseil d'administration,

DocuSigned by:
Marlene DOLVECK
E28D3E97F0734A8...
Marlène DOLVECK